

MAIRIE D'ESCAMPS (46230) – Le bourg

MAIRIE D'ESCAMPS

Le bourg - 46230

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCAMPS

se réunira, en séance ordinaire le 23 janvier 2025, à 20 heures 30.

Objet de la réunion

- Approbation du PV du conseil municipal du 13 novembre 2024
- Solidarité avec la population de Mayotte.
- Actualisation charges locatives : appartement - bistrot
- Restitution de la caution de l'appartement au dessus du bistrot
- Participation financière pour voyages scolaires
- Adhésion de 3 nouvelles communes au SIFA
- Institution de concessions funéraires : tarifs et durées
- Informations diverses

Fait à ESCAMPS, le 17 janvier 2025

Le Maire

MAIRIE D'ESCAMPS
Lot